



MAIRIE DE CHANAC
48230

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 A 20 H 30

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 3 avril 2025 et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents représentés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Annick MALAVIOLLE, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025
- ⇒ Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- ⇒ Budget principal :
 - ↳ vote des taxes directes locales 2025
 - ↳ budget primitif 2025
- ⇒ Budget maison de santé :
 - ↳ budget primitif 2025
- ⇒ Budget eau et assainissement :
 - ↳ budget primitif 2025
- ⇒ Budget service commun écoles-périscolaire-cantine :
 - ↳ budget primitif 2025
 - ↳ financement des activités pédagogiques
 - ↳ OGEC Marie Rivier : forfait
 - ↳ subventions aux associations de parents d'élèves
 - ↳ participation des communes et de l'UEMA aux frais de fonctionnement des écoles
 - ↳ modification des horaires de la garderie
 - ↳ tarifs cantine
- ⇒ Budget lotissement La Plaine :
 - ↳ budget primitif 2025
- ⇒ Subventions 2025 aux associations
- ⇒ Subventions associations pour location de salles
- ⇒ Déclassement chemin desserte agricole Le Cros-Haut
- ⇒ Questions diverses

Ouverture de la séance : 20 h 34

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre pour la traversée sud du bourg (rue de la Condamine)
- ⇒ accord du conseil municipal à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025

Délibération n° 2025_033

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

2/ Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire

⇒ *Pas de délibération*

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, à savoir :

Numéro	Date	Objet
DM_2025_05	01/04/2025	Avenant 2, marché 2 (enfouissement du réseau d'éclairage public et de télécommunication sur le secteur du Cros) pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs et renouvellement AEP sur le secteur du Cros
DM_2025_06	03/04/2025	Avenant 1, lot 10 (carrelage faïences) pour les travaux de création d'une maison de pays et de tourisme

3/ Vote des taxes directes locales 2025

Délibération n° 2025_034

Intervention Philippe Rochoux :

Présentation de l'état 1259 transmis par les services fiscaux.

Intervention Claire Cordesse :

Sur quoi s'appliquent les pourcentages.

Intervention Philippe Rochoux et Jérôme Jacques :

Sur les bases (valeurs locatives).

Intervention Philippe Rochoux :

La valeur locative est réévaluée quand il y a des travaux (selon permis de construire, déclaration préalable).

La baisse de la CFE s'explique car en 2023 on avait délibéré sur les bases de la CFE, l'effet a été plus important que ce pensé donc l'an dernier on a baissé les bases ?

Intervention Lydie Roujon :

Pour exemple : la CFE du GIE était passé d'environ 450 à 1700.

Intervention Philippe Rochoux :

On n'augmente pas le taux des taxes car on arrive à équilibrer le budget. On dégage à peu près 500 000 € pour le virement à la section d'investissement dont 200 000 € pour le capital des emprunts. Les ressources sont un peu plus dynamiques notamment en raison de l'enveloppe CCALCT pour la voirie communautaire et la petite enfance.

Intervention Noël Lafourcade :

Lors de la réunion sur le « Zéro Artificialisation Nette » il y a eu une intervention de la DGFIP sur les taxes qui pouvaient être mises en place sur les commerces non utilisés, mais il y a très peu de communes en Lozère qui le font.

Intervention Philippe Rochoux :

Ce pourrait être un levier s'il y avait de la demande et qu'on ne trouvait pas de locaux mais ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices d'équilibre des réformes fiscales. Il propose de maintenir les taux de 2024 pour chacune des taxes directes locales en 2025, Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ⇒ taxe foncière bâti 40,03 %
- ⇒ taxe foncière non bâti 154,77 %
- ⇒ taxe d'habitation..... 11,29 %
- ⇒ CFE 21,35 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété.

4/ Vote budget primitif 2025 – budget principal

Délibération n° 2025_035

Intervention Philippe Rochoux :

Présente les différentes propositions en recettes et dépenses pour l'ensemble des deux sections.

- *Dépenses : augmentation des prévisions par rapport au réalisé de 2024 mais moins que les prévisions totales de 2024. Le 012 est plus élevé en raison de l'augmentation des cotisations retraite et une année complète pour les derniers agents recrutés sur le service de l'eau et l'école. Il évoque la possibilité d'amortir au minimum les véhicules.*

- *Recettes : un peu plus d'excédent reporté.*

Intervention Jérôme Jacques :

Précise qu'on doit rester prudent sur les prévisions de location du village de vacances car la fréquentation est plutôt à la baisse.

Intervention Marie-José Guillemette :

Indique que le camping est éclairé la nuit.

Intervention Manuel Pagès :

A la dernière réunion du SDEE, il a été proposé l'installation de connecteurs connectés, on va recevoir un courrier auquel il faudra répondre rapidement pour essayer d'en avoir au moins deux. Il y aura un reste à charge pour la commune d'environ 550 € dont l'abonnement téléphonique pour 10 ans.

Intervention Philippe Rochoux :

Précise qu'actuellement si on veut que l'éclairage reste allumé pour une manifestation, il faut le demander suffisamment en amont au SDEE pour qu'ils viennent sur place faire la programmation.

Ce qu'il faut retenir sur la proposition du budget :

- 1) *on n'augmente pas la fiscalité,*
- 2) *on conserve la marge d'investissement,*
- 3) *année complète pour les charges de personnel avec une marge supplémentaire si besoin.*

Intervention Jérôme Jacques :

Pour la résidence autonomie, qui encaissera les loyers.

Intervention Philippe Rochoux :

La résidence autonomie sera un budget annexe du CCAS. Celui-ci encaissera les loyers et les prestations et paiera un loyer à la commune pour rembourser l'emprunt qui sera souscrit sur 35 ans.

Les travaux doivent être finis fin 2026 (financement CARSAT). Il y aura 11 logements avec la possibilité de 15 % de mixité (exemple 1 logement pour jeune travailleur)

Intervention Jérôme Jacques :

Demande si c'est les gens qui paieront ou aides départementales.

Intervention Philippe Rochoux :

Les locataires percevront les APL et peut être des aides sociales.

Intervention Jérôme Jacques :

Existe-t-il ce genre de structure en Lozère.

Intervention Philippe Rochoux :

La Résidence Piencourt à Mende, mais il n'y a pas de repas le week-end ni de lingerie. La Maison de Jeanne sera adossée à l'EHPAD. Par exemple, les personnes pourront manger ensemble à la salle du rez-de-chaussée mais aussi à l'EHPAD ou encore chez eux les repas fournis par l'EHPAD. En fait, la résidence autonomie propose des services mais les résidents ne sont pas obligés de les prendre, c'est « à la carte ».

Intervention Annick Malaviolle :

Demande s'il y aura une salle d'activités.

Intervention Philippe Rochoux :

Oui c'est prévu, la maison des aînés et de la culture ouverte à tous.

Intervention Lydie Roujon :

Est-ce que l'EHPAD est en capacité d'absorber la lingerie pour 11 personnes supplémentaires.

Intervention Philippe Rochoux :

Oui.

Précise qu'à la demande des tutelles, l'EHPAD doit calculer des attributions de places supplémentaires pour passer de 32 à 40. Les places de la maison de retraite de Luc vont être redistribuées.

Intervention Jérôme Jacques :

Les tutelles financent ?

Intervention Philippe Rochoux :

Oui.

Intervention Claire Cordesse :

Les petites structures c'est mieux, donc pour moi 40 c'est le maximum.

Intervention Philippe Rochoux :

Les petits EHPAD c'est jusqu'à 50 places.

Intervention Philippe Rochoux :

- traversée sud du bourg, il est prévu l'élargissement du petit pont et la déviation du ruisseau, une tranche conditionnelle portera sur l'élargissement jusqu'au début du jardin partagé. Lorsque le projet sera finalisé, il fera l'objet d'une présentation détaillée en mairie.
- aménagement du Cros Bas et de La Bastisse : le marché voirie lancé par la communauté de commune contient la partie hors village, pour l'intérieur des villages, le cabinet Gaxieu doit nous fournir les surfaces, donc dans le budget on prévoit une enveloppe de 80000 € qu'on ajustera en fonction.
- Réhabilitation friche abattoirs : le projet sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Il a été retravaillé selon le plan de financement et en lien avec les agents et Noël. Aujourd'hui on a reçu un mail de l'architecte car il semblerait qu'il y ait un problème avec les bâtiments de France.

Intervention Jérôme Jacques :

Indique que 2 toitures du village de vacances sont en mauvais état, cela fuit dans les gîtes. Il faudra peut-être rajouter une toiture dans le programme de panneaux photovoltaïques. L'été on gagne environ 2000 €/mois.

Inscription de frais d'étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2025 dont ils ont été destinataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement 2 529 111 €

⇒ section d'investissement 6 843 385 €

5/ Vote budget primitif 2025 – maison de santé

Délibération n° 2025_036

Intervention Philippe Rochoux :

On a clôturé 2024 avec un excédent de fonctionnement. Rappelle la gratuité des loyers pendant 5 ans pour les professionnels de santé inscrit dans le projet de santé initial. En 2025, il n'y aura plus de contributions des communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et Les Salelles (5 ans). Donc sur l'exercice, il y aura une période où on ne percevra pas tous les loyers des professionnels et on n'aura pas non plus la contribution des communes. On va donc puiser dans nos réserves et les loyers (locaux et logements). A partir de 2026, l'ensemble des loyers équilibreront les dépenses.

Pour information, une gratuité de 6 mois de loyer sera accordée à la dentiste lors de son installation.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » dont ils ont été destinataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement 63 110 €

⇒ section d'investissement 20 000 €

6/ Vote budget primitif 2025 – eau et assainissement

Délibération n° 2025_037

Intervention Philippe Rochoux :

Il y a une augmentation des charges de personnel car année complète pour agent à temps complet et cotisations retraite. Propose de ne pas augmenter les tarifs.

Intervention Noël Lafourcade :

Pour obtenir des financements de l'agence de l'eau, il faut justifier d'un prix minimum de 2 € pour l'eau et 2 € pour l'assainissement. Actuellement, on est en deçà pour l'assainissement.

Intervention Philippe Rochoux :

On reverra pour le prix d'ici le mois de juin. Pour Chanac, il n'y a pas trop de problème car on a presque le même nombre d'abonnés eau et assainissement mais pas forcément pour les autres communes avec qui nous pratiquons les mêmes tarifs (Cultures, Esclanèdes, Les Salelles).

Intervention Noël Lafourcade :

Réflexion en cours avec le « service commun » notamment sur l'automate de la station d'épuration et le traitement des boues.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2025 du service « eau et assainissement » dont ils ont été destinataires,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 622 000 €
- ⇒ section d'investissement 714 675 €

7/ **Vote budget primitif 2025 – service commun écoles**

Délibération n° 2025_038

Intervention Jérôme Jacques :

Présente les différentes propositions en recettes et dépenses pour l'ensemble des deux sections. Il y a une augmentation des charges de personnel car année complète pour ATSEM et cotisations retraite. La cantine à 1 € se poursuit jusqu'à fin 2027. Un bilan sera présenté lors d'une prochaine réunion. Ce dispositif est intéressant pour la commune notamment avec le bonus Egalim.

Intervention Philippe Rochoux :

Le budget est « ric-rac » mais pas de tendance négative.

Intervention Catherine Boutin :

Il faut prévoir la baisse du nombre d'élèves car on rencontre actuellement une baisse d'effectif à la crèche.

Intervention Philippe Rochoux :

Le coût par élève augmente mais vu que le nombre d'élèves diminue la participation des communes est à peu près la même.

Intervention Jérôme Jacques :

Souligne une augmentation mesurée du prix par élève.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2025 du service commun « écoles » dont ils ont été destinataires,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 462 542 €
- ⇒ section d'investissement 41 000 €

8/ Service commun écoles
activités pédagogiques de l'école publique et de l'école privée
Délibération n° 2025_039

Intervention Philippe Rochoux :

On garde le même calcul pour le forfait : école, classes, élèves.

Dans le cadre du service commun écoles, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le financement des activités pédagogiques de l'école publique de Chanac et de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de financer les activités pédagogiques pour l'année 2025, pour les élèves ressortissants du territoire du service commun, selon les modalités suivantes :

	Ecole publique	Ecole privée
Forfait par école	2 500 €	2 500 €
Forfait par classe (400 €)	6 classes = 2 400 €	7 classes = 2 800 €
Montant par élève (6 €)	89 élèves = 534 €	111 élèves = 666 €
Financement 2025	5 434 €	5 966 €

PRECISE :

- que la gestion comptable de la participation pour l'école publique sera gérée par la commune de Chanac.

- que la participation pour l'école privée sera versée sur le compte de l'OGEC Marie Rivier (sur la base d'un projet des activités pédagogiques établi et fourni à la commune pour l'année 2025), et que la gestion comptable sera gérée par l'OGEC Marie Rivier.

9/ Service commun écoles
forfait OGEC Marie Rivier
Délibération n° 2025_040

Intervention Jérôme Jacques :

Augmentation de 1% mais il y a moins d'élèves dont le montant global diminue d'environ 6000€.

Dans le cadre du service commun « écoles », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour 2025 les montants par élève appliqués concernant le forfait OGEC de l'école Marie Rivier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer le forfait qui sera versé à l'OGEC de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2025 à 1048 € par élève ressortissant du territoire du service commun (sur la base de 111 élèves, soit un montant total de 116 328 € dont le paiement sera échelonné mensuellement).

AUTORISE Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10/ Service commun écoles
subventions aux associations de parents d'élèves
Délibération n° 2025_041

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves à hauteur de 15 € par élève ressortissant du territoire du service commun, à savoir :

⇒ APE Ecole Publique : 1 335 € (89 élèves x 15 €),

⇒ APEL Marie Rivier : 1 665 € (111 élèves x 15 €).

11/ Service commun écoles
participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles

Délibération n° 2025_042

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter conformément au budget primitif voté précédemment, le montant de la participation des communes au fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 1 458 € par élève le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles.

PRECISE que ce forfait de 1 458 € par élève s'applique également au Clos du Nid pour la classe UEMA.

MANDATE Monsieur le Maire ou son adjointe pour établir les titres de recettes correspondants.

12/ Service commun écoles
modification des horaires de la garderie

Délibération n° 2025_043

Intervention Philippe Rochoux :

Florence a échangé avec l'équipe et propose d'ajouter 15 mn de garderie en plus le soir. Cela répond à une demande des familles.

Monsieur le Maire rappelle que selon la délibération 2023_055 du 13 avril 2023 la garderie de l'école publique est payante de 7 h 30 à 8 h (0,5 €) et de 16 h 45 à 18 h (1€). A la demande de familles et en accord avec l'équipe, il propose à l'assemblée de repousser d'un quart d'heure la fin de la période payante en conservant le tarif d'1 € et ce à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 les tarifs de la garderie de l'école publique comme suit :

- de 7 h 30 à 8 h 0,50 €

- de 16 h 45 à 18 h 15 1,00 €

DECIDE de maintenir le forfait de 10 € appliqué aux familles retardataires afin de faire respecter l'horaire de fermeture de la garderie.

13/ Service commun écoles
tarification sociale cantine au 1^{er} septembre 2025

Délibération n° 2025_044

Intervention Jérôme Jacques :

Indique que suite à la modification des tranches, il y a à peu près la moitié des familles qui bénéficient du tarif à 1 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024_113 du 24 septembre 2024 relative à la grille tarifaire applicable au 1^{er} janvier 2025. Il propose de majorer de 0,5 € à compter du 1^{er} septembre 2025 le prix des repas sauf la tranche à 1 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Tranche	Quotient familial	Prix du repas
1	0 à 1000 €	1.00 €
2	1001 € à 2499 €	4.00 €
3	2500 € et +	4.50 €

FIXE le tarif « repas adultes » à 7,00 €.

14/ Service commun écoles
tarif repas UEMA au 1^{er} septembre 2025

Délibération n° 2025_045

Intervention Claire Cordesse :

Pourquoi l'UEMA ne bénéficie pas des tarifs à 1 € ?

Intervention Philippe Rochoux :

C'est l'ARS qui finance le Clos du Nid et pas les familles.

Intervention Claire Cordesse :

C'est comme une hospitalisation de jour ?

Intervention Philippe Rochoux :

Oui c'est exactement ça.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023_005 du 26 janvier 2023 fixant les tarifs de repas pour l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme au sein de l'école publique de Chanac. Il propose de majorer de 0,5 € à compter du 1^{er} septembre 2025 le prix des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le prix des repas de l'UEMA à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

- enfants 4,50 €
- adultes 7,00 €

15/ Vote budget primitif 2025 – lotissement La Plaine

Délibération n° 2025_046

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de budget primitif 2025 du budget annexe « lotissement La Plaine » dont ils ont été destinataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 526 826,72 €
- ⇒ section d'investissement
 - dépenses 340 000,00 €
 - recettes 430 000,00 €

16/ Subventions 2025 aux associations

Délibération n° 2025_047

Intervention Philippe Rochoux :

Rappelle que tout le monde a été convié à la réunion de préparation et que le tableau des propositions a été transmis avant la séance. La prévision budgétaire est à hauteur de 80000 €.

Madame Catherine Boutin, adjointe au Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations ayant déposé une demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions ci-après :

ACTIONS JEUNESSE (associations sportives et culturelles)

- ⇒ A.S.C. de Chanac (école de foot) 2 000,00 €
 - ⇒ Compagnie des Archers de Chanac 1 000,00 €
 - ⇒ Foyer Rural 400,00 €
 - ⇒ Gévaudan Capoeira 400,00 €
 - ⇒ Le Roc de la Lègue 400,00 €
 - ⇒ Salta Bartas (école de trail) 400,00 €
- 4 600,00 €

MANIFESTATIONS ET SPECTACLES

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers (bal 14 juillet).....	1 500,00 €
⇒ AMUSEL (festival Les Amusicales)	3 500,00 €
⇒ Comité d'animation (fête votive)	7 000,00 €
⇒ Comité d'animation (bal 14 août)	700,00 €
⇒ Compagnie des Archers de Chanac (tir fédéral)	700,00 €
⇒ Détours du Monde (festival)	7 500,00 €
⇒ Foyer Rural (noël des écoles)	600,00 €
⇒ Foyer Rural (fête de la musique).....	500,00 €
⇒ Joe Bar Tout Terrain (enduro kids).....	700,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue (TRJV).....	700,00 €
⇒ Le Roc de la Lègue (randonnées nocturnes vtt pédestre).....	500,00 €
⇒ Salta Bartas (lozère trail)	5 000,00 €
⇒ Tour et Détours (marché des producteurs)	200,00 €
⇒ Tour et Détours (fête de la nature)	<u>200,00 €</u>
	29 300,00 €

ANIMATIONS SOCIALES

⇒ Amicale des Sapeurs Pompiers.....	500,00 €
⇒ ADOSSAA.....	500,00 €
⇒ Club de l'Amitié	500,00 €
⇒ Les Amis de la Maison des Aires	1 500,00 €
⇒ VMEH 48.....	<u>100,00 €</u>
	3 100,00 €

DIVERS

⇒ La Loutre Chanacoise	400,00 €
⇒ Veufs et Veuves de Lozère	<u>150,00 €</u>
	550,00 €

Il est noté qu'en leur qualité de membre du bureau d'association, des élus n'ont pas pris part au vote de certaines subventions (Catherine Boutin et Marie-José Guillemette pour le foyer rural, Marie-José Guillemette pour l'ADOSSAA, pouvoir de Philippe MIQUEL pour Salta Bartas).
PRECISE que les subventions relatives à des manifestations et spectacles ne seront versées qu'après leur déroulement effectif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à mandater les sommes correspondantes.

17/ Subvention 2025 à CHALEN

Délibération n° 2025_048

Intervention Claire Cordesse :

Rappelle que CHALEN paye un loyer à la commune.

S'inquiète de l'état de la toiture du bâtiment.

Intervention Manuel Pagès :

Lors de la réhabilitation, il n'y a pas eu des travaux sur la toiture, la charpente est en peuplier.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CHanac Accueil Loisirs et Nature a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement.

Dans le cadre de cette activité, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer la subvention à verser à cette association pour l'année 2025. Il précise que depuis 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) sont versés directement aux gestionnaires. Il rappelle également la convention existante relative à la mise à disposition de locaux communaux pour laquelle CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 €.

Mesdames Cordesse et Fernandez et Monsieur Rochoux ne prennent pas part au vote compte tenu de leurs fonctions dans l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN la subvention suivante :

⇒ 28 000 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention nécessaire à l'attribution de cette subvention et à mandater la somme correspondante.

18/ Subventions 2025 au CCAS

Délibération n° 2025_049

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Chanac.

Il précise que depuis 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) sont versés directement aux gestionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :

⇒ CCAS : budget principal 5 416,03 €

⇒ CCAS : budget crèche..... 72 850,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

19/ Subventions associations pour location de salles

Délibération n° 2025_050

Monsieur le Maire rappelle la délibération D_2023_031 du 30 mars 2023 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de salles et ce dans le but d'encourager leurs activités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE l'attribution des subventions suivantes :

Association	Montant	Manifestation	
		Date	Objet
La Solitaire (chasse)	700 €	15/03/2025	Repas
APE Ecole Publique	700 €	21/03/2025	Spectacle
Club de l'Amitié	350 €	25/03/2025	Belote
APEL Marie Rivier	350 €	28/03/2025	Spectacle
Détours du Monde	300 €	du 3 au 7/03/2025	Résidence (Le Villard)
Comité d'Animation	700 €	05/04/2025	Bal

20/ Déclassement chemin desserte agricole Le Cros-Haut

Délibération n° 2025_051

Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause (article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques) une portion de domaine public situé au Cros-Haut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion du chemin de desserte agricole selon le plan établi par SOGEXFO.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour suivre ce dossier et signer tout document s'y rapportant.

21/ Traversée sud du bourg (rue de la Condamine)

Maîtrise d'œuvre

Délibération n° 2025_052

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de Lozère Ingénierie concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la traversée sud du bourg (quartier Condamine – Bernades).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition comprenant :

- phase conception (APS, chiffrage, DCE, assistance à la consultation et au choix du prestataire),
- phase travaux,
- phase de réception et de garantie.

DECIDE de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la traversée sud du bourg (quartier Condamine – Bernades) à Lozère Ingénierie pour un montant de 14 146.20 € HT.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- bureau de vote 2026 :

Philippe Rochoux indique que comme évoqué lors de la dernière réunion, il est envisagé de modifier l'emplacement du bureau de vote pour l'année 2026 en le déplaçant à la salle Saint Jean-Baptiste, notamment en raison de la possible organisation d'une manche de la coupe de France d'enduro par l'association Joe Bar Tout Terrain.

- emplois saisonniers :

Philippe Rochoux présente le tableau des candidatures aux emplois saisonniers proposés et rappelle les différents critères de sélection.

- date prochain conseil municipal : 20 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 27 mn.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	